

PORTANT COMPOSITION DU JURY DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie 1e année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 16 juillet 1984, relatif au Diplôme d'Études Universitaire Scientifique et Techniques,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie 1e année comme suit :

Membres du jury

FELGINES Catherine, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CIVIALE Marie ange, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

AULAGNIER Véronique, INTERVENANT EXTERIEUR

AVELLANEDA Luc, INTERVENANT EXTERIEUR

FRADIER Sylvie, INTERVENANT EXTERIEUR

GRANGER Patrice, INTERVENANT EXTERIEUR

LACOMBE Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

LAURENT Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

LAURY Véronique, INTERVENANT EXTERIEUR

SAUVANT ROCHAT Marie pierre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

MARTINET Elodie, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 2

AULAGNIER Véronique, INTERVENANT EXTERIEUR

AVELLANEDA Luc, INTERVENANT EXTERIEUR

FRADIER Sylvie, INTERVENANT EXTERIEUR

GRANGER Patrice, INTERVENANT EXTERIEUR

LACOMBE Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

LAURENT Christophe, INTERVENANT EXTERIEUR

LAURY Véronique, INTERVENANT EXTERIEUR

MONGARET Celine, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

BEYSSAC Erick, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024